



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2227

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : Elargissement de la rue René Venturini - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Grivel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2227**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Elargissement de la rue René Venturini - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, le conseil de Communauté a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 l'élargissement de la rue René Venturini au sein de la rubrique "développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement".

Le projet concerne la poursuite de l'élargissement de la rue René Venturini dans le cadre de la politique engagée par la Communauté urbaine de Lyon et la commune de Saint Didier au Mont d'Or vis-à-vis de la sécurisation des déplacements. Il s'agit de renforcer la sécurité des piétons et de la circulation générale en prenant en compte les principaux usages (accès au centre du bourg, commerces, écoles, etc.).

Dans la continuité de la partie élargie, la rue, sur une longueur d'environ 100 mètres, est étroite, sans trottoir, bordée d'habitations dont les accès sont au ras des voies de circulation. Les acquisitions nécessaires à l'élargissement de ce tronçon ont été réalisées.

L'objectif du projet est d'élargir ce tronçon de rue côté ouest afin d'obtenir un profil en travers avec au minimum un bute-roue de 0,70 mètre, une chaussée de 6 mètres et un trottoir de 1,50 mètre permettant ainsi :

- d'assurer la sécurité des piétons par la prolongation du trottoir existant sur la partie élargie côté ouest d'une largeur de 1,50 mètre,
- de sécuriser le croisement des véhicules en adoptant une largeur de chaussée de 6 mètres pour 4 mètres actuellement,
- d'améliorer les sorties des riverains par une meilleure visibilité au droit de la voirie,
- de préserver l'identité du bourg par la réalisation d'un parement sur les murs constitué de pierre des Monts d'Or.

Le projet se décompose ainsi :

- sondages géotechniques,
- mission sécurité et protection de la santé,
- travaux de terrassements, démolition et construction de murs de soutènement,
- travaux de voirie,
- plantations,
- réseaux : reprise de branchements.

Ces travaux seront réalisés dans le cadre des marchés à bons de commande de la direction de la voirie.

Les murs de soutènement sont à réaliser sur des propriétés privées et sont, à ce titre, imputés en section de fonctionnement. Le montant estimé est de 240 000 € TTC.

Les autres travaux et prestations à réaliser sur le domaine public communautaire nécessitent l'individualisation d'une autorisation de programme pour un montant de 260 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'élargissement de la rue René Venturini à Saint Didier au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2429 pour un montant de 260 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal selon l'échéancier suivant :

- 140 000 € TTC pour 2011,
- 120 000 € TTC pour 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.